



Comité des projets
1^e réunion
30 mars 2011
Londres, Royaume-Uni

**Sous-comité virtuel de présélection
Projet de décision**

Mandat – Proposition de révision

Contexte

1. Il est proposé que le Comité virtuel de présélection (CVP), qui a été créé en vertu de l'Accord de 2001, continue de fonctionner jusqu'à ce que le Comité des projets ait examiné les procédures de présélection des projets dans le cadre de l'Accord international de 2007 sur le Café. Dans le cadre de l'Accord de 2001, le CVP était présidé par le Directeur exécutif et composé comme suit :

Membres exportateurs : Brésil, Côte d'Ivoire, Guatemala, Indonésie
Membres importateurs : Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, Italie

2. On trouvera ci-après un projet de décision portant création du Sous-comité virtuel de présélection (SVP) en vertu de l'Accord de 2007 :

"Le Conseil international du Café prend acte de l'importance des travaux du Comité virtuel de présélection (CVP) qui a fonctionné en vertu de l'Accord de 2001. Il décide de créer à sa place un Sous-comité virtuel de présélection (SVP) en vertu de l'Accord de 2007 en le chargeant d'accélérer et d'évaluer les nouvelles propositions de projets devant être examinées par le Comité des projets, jusqu'à ce que ledit Comité des projets soumette ses recommandations sur les procédures de soumission et d'approbation des projets. Le Conseil décide également d'approuver le mandat révisé du SVP figurant dans le document PJ-2/11."

3. On trouvera ci-après les propositions de révision du mandat du SVP. Ces propositions tiennent compte de la nouvelle structure de l'Accord de 2007.

Mesure à prendre

Le Comité des projets est invité à examiner ce document et à soumettre sa recommandation au Conseil.

MANDAT DU SOUS-COMITÉ VIRTUEL DE PRÉSÉLECTION

Objectif

1. Le ~~Comité~~ **Sous-comité** virtuel de présélection (~~CVP~~) (SVP) a pour objectif de hâter le processus d'évaluation des nouvelles propositions de projets. Le ~~Comité~~ **Sous-comité** examine et évalue les nouvelles propositions de projets compte tenu des questions d'actualité des projets et soumet ses recommandations au **Comité des projets** ~~exécutif~~.

Durée

2. Le ~~Comité~~ **Sous-comité** virtuel de présélection est un ~~comité~~ **Sous-comité** permanent de l'Organisation.

Présidence du Comité

3. Le Directeur exécutif de l'OIC remplit les fonctions de Président du ~~Comité~~ **Sous-comité**.

Composition

4. Le ~~Comité~~ **Sous-comité** est constitué de représentants des Membres exportateurs et des Membres importateurs nommés par les ~~représentants porte-parole des Producteurs et des Consommateurs ou par les~~ des pays Membres. S'ils le souhaitent, les représentants des pays Membres peuvent se faire représenter par des experts techniques et désigner des conseillers.

5. Les membres du ~~CVP~~ **SVP** doivent avoir accès à l'Internet et avoir une parfaite connaissance des projets terminés, en cours ou à l'étude par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB).

Procédures de travail

6. Le ~~Comité~~ **Sous-comité** fonctionne par courrier électronique (projects@ico.org).

7. Le ~~Comité~~ **Sous-comité** travaille en anglais seulement mais afin d'accélérer le processus d'évaluation, les documents clés peuvent également être diffusés dans les autres langues de l'Organisation (espagnol, français ou portugais) selon la langue de la proposition initiale.

8. Le Secrétariat étudie les observations du ~~Comité~~ **Sous-comité** puis, sur cette base, il élabore un rapport d'évaluation préliminaire qui est communiqué aux pays qui ont présenté la nouvelle proposition de projet afin qu'ils prennent les mesures appropriées.

9. Le Président du ~~Comité~~ **Sous-comité** fait rapport au **Comité des projets** ~~exécutif~~.

Évaluation des propositions

10. Le ~~Comité~~ **Sous-comité** complète la liste récapitulative préparée par le Secrétariat pour chaque évaluation de nouvelle proposition de projet.

11. Les éléments d'appréciation pouvant être pris en considération par le ~~Comité~~ **Sous-comité** peuvent être téléchargés depuis le site web de l'OIC, www.ico.org, sous la section "Projets" :

- i) Le Manuel pour la préparation et la gestion des projets à financer par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) ;
- ii) Les renseignements de base sur la présentation de dossiers au FCPB afin d'obtenir le soutien financier nécessaire aux activités associées au café (document EB-3573/96 Rev. 4) ;
- iii) Le dernier rapport de situation sur les projets (afin d'éviter toute répétition inutile des efforts et garantir l'établissement de synergies avec les projets sur le café en cours parrainés par l'OIC) ;
- iv) La stratégie de mise en valeur du café de l'OIC (document ICC-105-16).

Compte tenue de la nouvelle structure de l'Accord de 2007, toutes les références au Comité exécutif ont été supprimées.

Les caractères gras indiquent une proposition de nouveau libellé.

~~Les ratures~~ indiquent les propositions de suppression.